



# LE MELEZE



## Pourquoi le mélèze ?

Le mélèze est une essence introduite depuis longtemps en Limousin. La qualité de son bois et sa bonne croissance le font apprécier des forestiers. De plus, sa résistance au vent et son aspect esthétique ont conduit à le retenir dans les projets de reconstitution après la tempête de décembre 1999.

Cette essence avait cependant subi une certaine désaffectation ( peu poussant après trente ans...), conséquence directe du manque d'éclaircies. D'où la nécessité de pratiquer une sylviculture très dynamique pour encourager la croissance des arbres dominants et obtenir rapidement, sur station adaptée, des arbres de diamètre suffisant pour la menuiserie et la charpente.

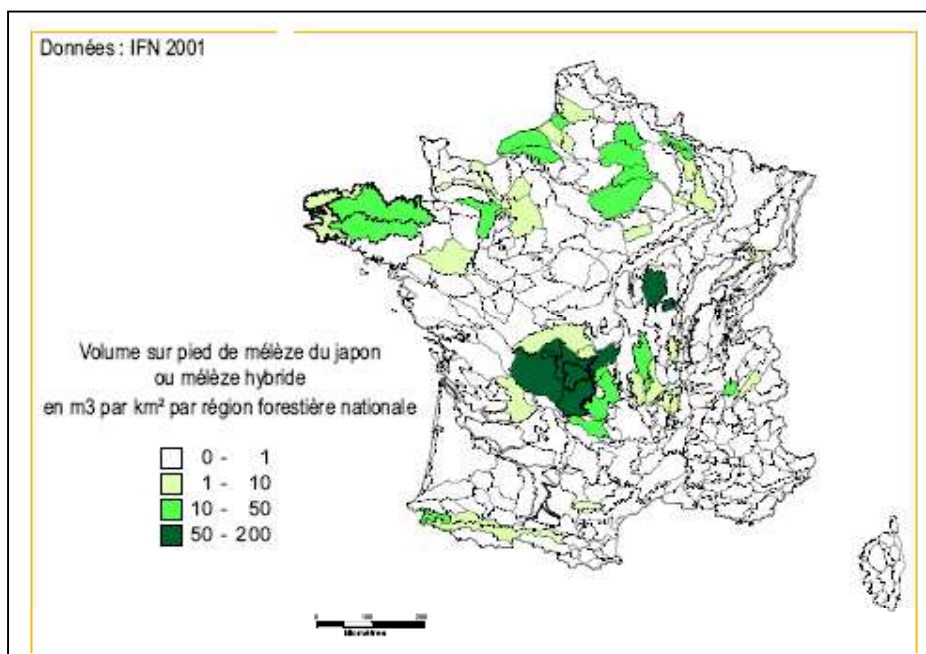
## Quel mélèze pour nos forêts ?

Nous trouvons aujourd'hui en Limousin trois espèces différentes : le mélèze du Japon, le mélèze d'Europe et le mélèze hybride qui n'ont pas exactement les mêmes exigences environnementales.

Cette note présente les principales caractéristiques de chacune de ces trois essences, avant d'aborder les principes de sylviculture.

### *Le mélèze du Japon*

Le mélèze du Japon est originaire de l'île de Hondo au Japon. Il a été introduit au début du XX<sup>ème</sup> siècle, principalement dans les régions sous climat océanique, mais aussi dans le Massif central et en Lorraine. Il très présent en Limousin.



## Exigences

Le mélèze du Japon est une essence de lumière exigeant une humidité atmosphérique élevée. Il doit être réservé aux climats sans déficit hydrique estival. Il est également sensible aux gelées précoces et tardives.

**Son optimum se situe sur des sols frais et profonds ou faiblement humides.** Par contre, il est à exclure des sols très humides ou faiblement marécageux. Il tolère les autres types de sols, dont les sols secs.

Le peuplier et le mélèze ne doivent pas être plantés à proximité, une rouille foliaire du peuplier ayant le mélèze comme hôte intermédiaire.

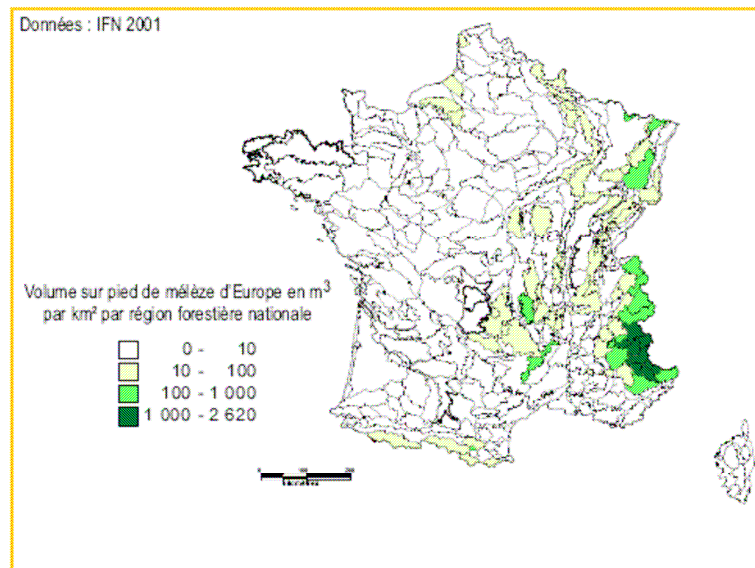
## Régions de provenance

Il est conseillé d'utiliser les vergers à graines danois en raison de la difficulté à avoir des informations sur les lieux récoltés dans l'aire naturelle (Ile de Hondo) ou dans les autres zones de production japonaises (Hokkaido).

*Pour le Limousin, le matériel éligible aux aides de l'Etat et aux déductions fiscales pour le boisement et le reboisement est **Danemark : vergers à graines testés VG-FP601 et FP615**, à condition d'être dans les régions forestières des plateaux limousins et de Millevaches, Marches de Combrailles, ainsi que dans la Châtaigneraie Limousine. En deuxième choix, le matériel recommandé est composé des peuplements sélectionnés des pays de l'Union européenne.*

## Le mélèze d'Europe

En Europe, son aire naturelle est limitée et morcelée : Alpes, monts des Sudètes, Carpates et plaines du centre de la Pologne. Son extension hors de son aire naturelle a été considérable au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, notamment en Ecosse, Allemagne, Europe centrale et dans les Pays scandinaves. En France, le mélèze d'Europe n'est autochtone que dans les Alpes internes à l'étage subalpin (de 1 200 m à 2 400 m). Il a été introduit dans les Vosges, les plateaux calcaires du Nord-Est, le Massif central et les Pyrénées.

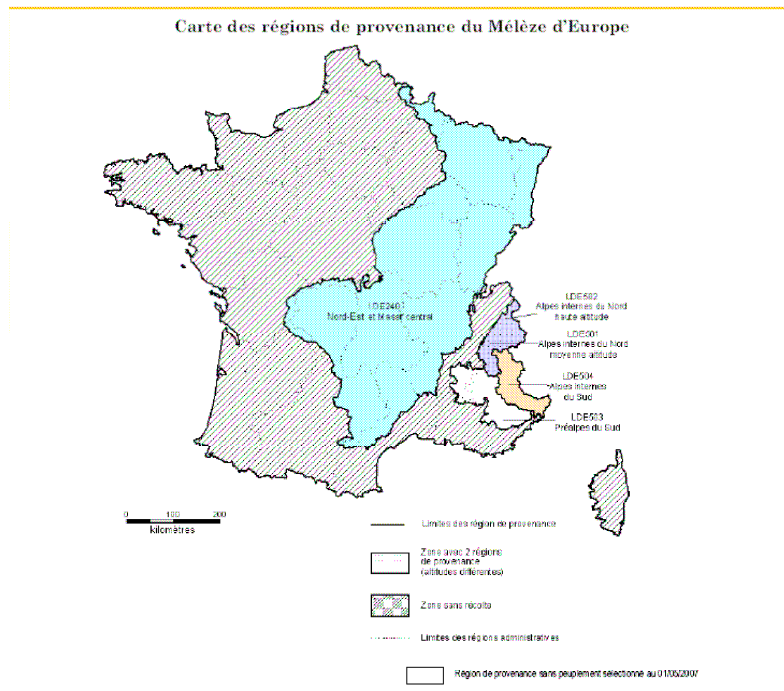


Dans les Alpes, le mélèze est une essence pionnière très exigeante en lumière redoutant la concurrence des autres espèces forestières.

**Son optimum est sur des sols secs à bien alimentés en eau.** Sur les stations à ambiance humide, il est sensible au chancre, ce qui justifie d'autant plus le dépressage de cette essence. Cependant, la résistance au chancre dépend fortement des origines.

## Régions de provenance

Quatre régions de provenance ont été définies pour la France. Elles sont représentées sur la carte ci-après :



Cependant, elles ne sont pas recommandées pour les plantations.

Pour le Limousin, le matériel éligible recommandé en premier choix aux aides de l'Etat et aux déductions fiscales pour le boisement et le reboisement est issu de vergers à graines :

- pour le plateau de Millevaches : **LDE-VG-001 (Sudètes-Le Theil-VG)**, qui est un verger à graine d'origine qualifiée. En deuxième choix, le matériel recommandé est : RFA-837-03 VG d'origine Sudètes (Sudeten) – provenances testées ou qualifiées seulement-, LDE240-Nord-Est-Massif central, Tchèque : VG de la provenance des Sudètes Slovaquie : Sudètes VG.
- Pour les Plateaux Limousins, les Marches de Combrailles, et la Châtaigneraie Limousine : **LDE-VG-001 (Sudètes-Le Theil-VG)**, qui est un verger à graine d'origine qualifiée. En deuxième choix, le matériel recommandé est : RFA-837-03 VG d'origine Sudètes (Sudeten) – provenances testées ou qualifiées seulement-, LDE240-Nord-Est-Massif central, Tchèque : VG de la provenance des Sudètes Slovaquie : Sudètes VG, Pologne : RP 342/6-604 et 342/6-608.

## Le mélèze hybride

Les hybrides entre mélèze d'Europe et mélèze du Japon présentent en général des caractéristiques intermédiaires ou supérieures (vigueur hybride) à celles des deux espèces parentales. Ils ont en particulier hérité de leurs parents japonais, la résistance au chancre. Ils ont en outre une croissance juvénile rapide et leur bois a une bonne durabilité naturelle. Toutes les variétés hybrides n'ont cependant pas les mêmes caractéristiques et la même valeur.

## Exigences

Les exigences écologiques des mélèzes hybrides sont encore assez mal connues, mais on peut dire que, comme ses parents, **c'est une essence exigeante en lumière**. Les variétés hybrides seraient un peu plus résistantes aux gelées de printemps que leurs parents européens, du fait d'un débournement plus tardif. Elles seraient par ailleurs moins sensibles à la sécheresse que le mélèze du Japon.

## Régions de provenance

Pour le Limousin, le matériel éligible aux aides de l'Etat et aux déductions fiscales pour le boisement et le reboisement est issu des vergers à graines : **LEU-VG-001 FH201-Lavercaillère – PF-VG (matériel qualifié)**, **LEU-VG-002 Rêve vert PF (matériel testé)**, à condition d'être dans les régions forestières des plateaux limousins et de Millevaches, Marches de Combrailles, ainsi que dans la Châtaigneraie Limousine. En deuxième choix, le matériel recommandé est composé des vergers à graines suivants : Danemark : FP 201DK VG, FP 626DK VG, Danemark : FP 618 DK VG, Danemark : FP 636 DK VG, Hollande : Esbeek VG, Hollande : Vaals VG.

Lors de la commande, il est recommandé de demander au pépiniériste le taux d'hybridation. En effet, celui-ci peut varier de 20 % à plus de 90 % selon les vergers et les années. Or un taux de 20 % indique que l'on a de fait une plantation de mélèze du Japon (ou d'Europe) avec 20 % seulement de mélèzes hybrides...

## Comparatif des exigences des différents mélèzes pour les réserves en eau du sol

La société royale forestière de Belgique a établi un tableau simplifié des exigences en réserves en eau du sol, adapté au cas du Limousin :

Réserves en eau du sol	Très sec	Sec	Bien drainé	Frais et profond	Faiblement humide	Humide	Très humide et marécageux
Japon							
Europe							
Hybride							

La couleur verte indique les sols où le mélèze est à sa place, le blanc où sa croissance est moyenne, et le rouge où son installation est à éviter.

L'ensemble des mélèzes demande une terre profonde, ni trop humide, ni trop sèche.

Dans tous les cas, les sols très acides (pH inférieur à 3,5) sont à éviter.

## Sylviculture

Sa forte croissance en hauteur dans le jeune âge, supérieure à celle du douglas, et son tempérament d'essence de lumière imposent des **interventions fortes et précoces**, et ce d'autant plus que sa croissance en diamètre a du mal à repartir quand elle a été ralentie. L'âge d'apparition du ralentissement de la croissance à des densités de plantation classiques en Limousin (1100 à 1300 tiges par hectare) est compris entre 9 ans et 14 ans.

Quelques **règles simples** semblent pouvoir être appliquées :

- Prévoir un dépressage très précoce (quand les arbres ont une hauteur dominante comprise entre 7 à 9 mètres, redescendre à une densité de l'ordre de 400 à 600 tiges par hectare), puis réaliser des éclaircies fortes et rapprochées.
- Faire en sorte qu'après éclaircie, aucune tête ne se touche vraiment.
- Obtenir la densité définitive (de l'ordre de 100 à 150 tiges ha selon les auteurs) si possible vers 30 ans dans le cas du mélèze hybride et vers 40 ans pour le mélèze d'Europe,. La croissance du peuplement commence alors à ralentir, et les tiges à avoir des diamètres commerciaux intéressants pour les utilisations nobles.
- Une variante consiste à baisser la densité à la plantation (650 à 800 tiges/ha).
- Pour obtenir du bois de qualité, un élagage des tiges d'avenir est recommandé.

Un maître mot peut résumer ce point : **ANTICIPER.**